

Protonthérapie : traitement d'avenir ou gaspillage éhonté ?

Dr Didier Vander Steichel, Directeur général ; **Dr Anne Boucquiau**,
Manager expertise médico scientifique Fondation contre le cancer

Le gouvernement fédéral pourrait décider de limiter le remboursement de la protonthérapie, qu'il juge « extrêmement onéreuse », ce qui priverait de nombreux malades d'un réel espoir.

Douze ans ! Voilà déjà douze ans que la Fondation contre le cancer participait et finançait, en sa qualité de fondation indépendante et nationale, la création du BHTC. Ce groupe de travail interuniversitaire était chargé de préparer la réalisation d'un centre de protonthérapie en Belgique, afin que cette forme innovante de radiothérapie puisse être mise au service des malades.

Depuis, les centres de protonthérapie se sont multipliés de par le monde. Il en existe actuellement 62, disposant d'un total de 165 salles de traitement. Environ 24.000 patients auraient été traités par protonthérapie en 2018. Le nombre de centres devrait doubler d'ici 2022.

Au second semestre de cette année, le premier centre belge ouvrira enfin ses portes !

Et puis voilà que le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) vient de publier un rapport mettant en question l'utilité de ce traitement en dehors d'un nombre extrêmement limité de cas...

Avis à relativiser !

Le KCE souligne qu'il n'y a pas de preuves irréfutables de la supériorité de la protonthérapie par rapport à la radiothérapie classique, en précisant que cette conclusion est temporaire. Il qualifie au passage la protonthérapie de « *technique extrêmement onéreuse* ».

Voilà qui, sans nul doute, va faire bondir plus d'un radiothérapeute !

D'autant que cet avis se base sur une méthodologie qui ne fait pas l'unanimité. Il fait référence et extrapole des résultats obtenus dans le passé, ce qui exclut les éventuels progrès réalisés avec les techniques actuelles. De nombreuses études sont en cours et il existe déjà un nombre croissant de données « *solides* », faute de preuves irréfutables obtenues grâce à des études cliniques comparatives.

Sur cette base et contrairement au KCE, plusieurs sociétés scientifiques ont, dès 2017, nettement élargi les indications de la protonthérapie (Astro, NCCN). Aux Pays-Bas ou en Scandinavie, d'autres approches que celle du KCE sont suivies pour déterminer des indications plus larges ou plus individualisées.

Il semble également se confirmer que les effets secondaires de la protonthérapie seraient moindres qu'avec la radiothérapie classique. Un probable gain de qualité de vie pour les patients, y compris à long terme, doit donc aussi peser dans la balance. Mais avant de disposer de preuves irréfutables en la matière, le KCE évoque un délai de 10 ans. Peut-on demander aux malades 10 années de patience avant un élargissement des indications approuvées en Belgique ?

L'innovation à quel prix ?

Peut-on vraiment qualifier la protonthérapie de « *technique extrêmement onéreuse* » ? Certes, elle est plus coûteuse que la radiothérapie classique. Mais en comparaison à d'autres traitements innovants, comme

par exemple les immunothérapies de dernière génération, elle pourrait faire figure de traitement du pauvre...

La protonthérapie n'a absolument pas vocation à remplacer toute la radiothérapie classique. On pourrait donc résumer le débat en une question : sur la base de quels critères identifier les types de cancers et les malades pour qui la protonthérapie peut faire mieux que la radiothérapie classique, en termes d'efficacité ou de qualité de vie ?

Pour ce faire, nous avons d'une part un rapport du KCE qui se caractérise par une très grande prudence scientifique. D'autre part, les sociétés scientifiques préconisent déjà des indications plus larges. Et des pratiques de terrain beaucoup plus souples, adaptées aux cas particuliers, sont déjà appliquées. Il serait utile de concilier ces différentes approches.

Affaires courantes ou décision urgente ?

La balle est à présent dans le camp du gouvernement fédéral. S'il limite trop sévèrement le remboursement de la protonthérapie, ce sera un remarquable exemple de frilosité politique qui privera de nombreux malades d'un réel espoir. D'autant que le gouvernement a pu trouver des solutions pour permettre un accès meilleur ou plus rapide à de coûteux traitements innovants.

Puisse-t-il faire de même pour la protonthérapie. Il s'agit là d'une décision urgente, puisque le premier centre belge ouvrira enfin ses portes dans quelques mois.

Et dans ce domaine, les malades ont été plus qu'assez patients ! ■